



Print

Reset

Demande de versement anticipé pour l'acquisition d'un logement en propriété

Police n°

Preneur d'assurance

Prénom et nom

Date de naissance

Rue et numéro

NPA et localité

AVS n°

Nationalité

7 | 5 | 6 | . [] [] [] [] . [] [] [] [] . [] []

Pour tout renseignement, veuillez me contacter au numéro de téléphone/Adresse e-mail

État civil

- | | |
|---|--|
| ☐ Je suis marié(e) | ☐ Je vis en partenariat enregistré |
| ☐ Je vis séparé(e) | ☐ Je suis célibataire |
| ☐ Je suis divorcé(e) | ☐ Je suis veuf/veuve |
| ☐ Je vis en partenariat dissous judiciairement | ☐ Je vis en partenariat dissous par décès |

Conditions

Les dispositions légales relatives à l'encouragement à la propriété du logement (EPL) nous obligent à vérifier si les conditions pour un versement anticipé sont remplies. Nous vous prions donc de bien vouloir répondre aux questions ci-après et de nous remettre l'intégralité des documents indiqués pour vérification.

Veuillez noter qu'un versement anticipé n'est possible que tous les cinq ans, en vertu de l'ordonnance du 13 novembre 1985 sur les déductions admises fiscalement pour les cotisations versées à des formes reconnues de prévoyance (OPP 3). De plus, le versement anticipé destiné à financer l'acquisition d'un logement n'est autorisé que jusqu'à cinq ans avant l'âge AVS de la retraite. Après quoi, les prestations de vieillesse peuvent être perçues certes sans conditions, mais uniquement dans leur intégralité.

Forme du versement anticipé

Vous demandez le versement anticipé de la valeur de rachat sous la forme suivante:

- | | |
|--|--|
| ☐ intégralement | ☐ partiellement, pour un montant de CHF _____ |
| ☐ immédiatement | ☐ au _____ (jour, mois, année) |

Le paiement sera effectué dès que nous aurons reçu et vérifié l'ensemble des documents nécessaires.

Pour les polices liées à des fonds de placement, il faut également attendre la vente des parts de fonds.

L'assurance sera ensuite

- | | |
|---|------------------------------------|
| ☐ maintenue avec la même prime. | ☐ résiliée. |
| ☐ maintenue sous une autre forme. Veuillez prendre contact avec votre conseiller personnel, qui vous indiquera les différentes possibilités. | |

But d'utilisation

Vous confirmez que le versement anticipé est destiné à financer le logement en propriété pour vos propres besoins comme indiqué ci-après:

But

- ☐ Acquérir un logement existant
- ☐ Faire construire un logement

Documents à joindre (photocopies)

- Contrat de vente signé ou, si déjà existant, extrait du registre foncier (datant de moins de 6 mois)
- Extrait du registre foncier (datant de moins de six mois) ou alors contrat de vente d'un terrain signé ou contrat de réservation signé
- Autorisation de construire
- Extrait du compte hypothécaire ou du compte de crédit de construction (datant de moins de 6 mois), confirmation de la banque que le compte construction sert uniquement à la construction d'un logement, ou contrat d'ouvrage

- ☐ Transformer mon logement existant
- Extrait du registre foncier (datant de moins de 6 mois)
 - Autorisation de construire (si prescrite légalement pour la transformation)
 - Factures des ouvriers (uniquement créances à payer) ou contrat d'entreprise
- ☐ Rembourser un prêt hypothécaire
- Extrait du registre foncier (datant de moins de 6 mois)
 - Extrait du compte hypothécaire (datant de moins de 6 mois)
- ☐ Participer à la propriété d'un logement
- Parts sociales d'une coopérative de construction et d'habitation, actions d'une société anonyme de locataires ou prêt à un organisme de construction d'utilité publique.

Type de logement

- ☐ Maison familiale
- ☐ Appartement

Le logement concerné est ou sera situé à votre domicile légal ou à votre lieu de résidence habituel. Vous y habitez ou y habiterez personnellement. Il ne s'agit pas d'un logement de vacances.

- ☐ Oui Adresse _____
- ☐ Non

Rapport de propriété

Vous êtes ou deviendrez:

- ☐ propriétaire à part entière
- ☐ propriétaire avec votre conjoint/partenaire enregistré
(le versement anticipé n'est pas admis en cas de propriété commune avec un tiers)
- ☐ copropriétaire, à raison de _____ %
- ☐ détenteur d'un droit de superficie distinct et permanent
- ☐ titulaire de parts d'une coopérative de construction ou d'habitation, ou engagé(e) dans des formes de participation similaires.

Coordonnées bancaires

Nous versons votre avoir de prévoyance sur le compte suivant:

IBAN

C	H																
---	---	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

IBAN étranger

Etablissement financier (nom et localité)

*Swiftcode (BIC) en cas de versement à l'étranger

*En cas de versement sur un compte d'une banque située dans un pays de l'UE, le code Swift (BIC) doit impérativement être mentionné. Cette donnée figure sur votre relevé de compte ou peut être obtenue auprès de votre établissement financier.

Droit de gage

Si cette police devait être mise en gage, nous aurions alors besoin de l'accord du créancier gagiste pour pouvoir procéder au versement. Sans libération du gage, nous n'effectuons aucun versement.

Déclaration fiscale

Si le preneur d'assurance ou un ayant droit est domicilié en Suisse lors de la survenance de l'événement assuré, la prestation d'assurance est soumise à l'obligation légale d'annonce auprès de l'Administration fédérale des contributions. Sont exemptées de cette obligation les prestations en capital inférieures à 5000 CHF (les montants partiels sont additionnés). Le rachat auprès d'une institution de prévoyance exonérée d'impôt n'est pas soumis à l'obligation d'annonce.

Lieu et date

Signature du preneur d'assurance

Lieu et date

Signature du conjoint/partenaire enregistré